

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 14 DECEMBRE 2017**

Le Conseil Municipal, convoqué le 4 Décembre 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le 14 Décembre 2017 à 19 H 00, sous la présidence de Monsieur VERNOCHET.

**Étaient en outre présents** : MM. CASSIER, LAUREAU, SAIGNE, DUBAND, GROS, MESSOUSSA, LANG, JEUNEHOMME, DI GANGI, MARTIN, JEANDOT, GUIBERTEAU, MMES BONETTI, LEBEAU, BUGNAND, VALADE, JUSOT, LAUTISSIER, BOUILLOT, BADEY, DESAUTEL, GENEVOIS, BURQUIER, PRETET ;

En application du Code Général des Collectivités, M. BOUZAIENE a donné procuration à M. CASSIER, Mme JORDAN à Mme BUGNAND, M. CALI à M. LANG, Mme AMADO à Mme GENEVOIS.

Absente : Mme LAUTISSIER (à partir de la question 10)

Secrétaire de séance : M. JEUNEHOMME

-----

Le Conseil Municipal adopte par 23 voix pour et 6 contre, le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 21 Septembre 2017.

Après examen des rapports correspondants, le Conseil Municipal :

- PREND ACTE de l'article L2122-22 du C.G.C.T ;
- ADOPTE à l'unanimité, les tarifs 2018 ;
- ADOPTE, par 23 voix pour et 6 abstentions, la Décision Modificative n° 1/2017 ;
- ADOPTE, à l'unanimité, l'attribution de 600 € à l'association Aquatique Club, dans le cadre des actions dynamisantes ;
- ADOPTE, à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 500 € aux Passionnés du Bois, pour la réalisation d'une reproduction du fronton de la Tuilerie, offerte à Wirges ;
- ADOPTE, à l'unanimité, la modification du tableau théorique des effectifs, à savoir la création d'un poste d'assistant socio-éducatif principal à temps complet ;
- ADOPTE, à l'unanimité, la proposition suivante concernant un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel, le montant estimatif étant évalué à 39 378,66 € , à savoir :- garanties liées aux agents du régime spécial affiliés à la CNRACL, comprenant le décès, accident de service, longue maladie, AIT, disponibilité d'office et le temps partiel thérapeutique pour un taux de 3,20 %. Il s'agit comme précédemment d'un contrat géré en capitalisation ;
- DECIDE, par 23 voix pour et 6 abstentions, de dénommer la voie du futur Lotissement « Le BoisDoyen » Impasse du Paquier ;

- AUTORISE, à l'unanimité la participation financière de Monsieur CALI et Madame CONTE, d'un montant de 1 380,35 € et l'autre à l'encontre de Monsieur et Madame LEBEAU d'un montant de 1 078,85 € pour l'édification d'une clôture mitoyenne entre leurs propriétés ;
- ADOPTE, à l'unanimité, le projet type de convention d'occupation temporaire d'un local communal pour l'accueil d'un agent en télétravail entre le Département et notre Collectivité ;
- ADOPTE, à l'unanimité un vœu pour le maintien du service public hospitalier à l'hôpital Jean Bouveri à Montceau Les Mines ;
- ADOPTE, à l'unanimité un vœu pour le maintien du service public à l'Hôpital Jean Bouveri à Montceau-les-Mines.

La séance est levée à 20 H 30.



Le Maire,

  
**J.Y. VERNOCHET**